



**SGKM**  
Schweizerische Gesellschaft  
für Kommunikations-  
und Medienwissenschaft

**SSCM**  
Société suisse des sciences  
de la communication  
et des médias

**SSCM**  
Società svizzera di scienze  
della comunicazione  
e dei media

**SACMR**  
Swiss Association  
of Communication and  
Media Research



**Ouverture du concours pour une bourse de la SSCM  
afin de promouvoir des projets de doctorat ou d'habilitation  
2010**

**Categorie A : Sabbatical**

**Categorie B : Aide à la publication**

**Objectif** : La SSCM soutient chaque année un ou une jeune scientifique en lui attribuant une bourse unique de **CHF 5'000.- pour la catégorie A** et un ou une jeune scientifique en lui attribuant une bourse de **CHF 1'000.- à CHF 2'500.- pour la catégorie B**. Pour la catégorie A, cette aide doit lui permettre de se concentrer entièrement sur son travail pendant une période donnée.

**Conditions** : Les candidat(e)s doivent vivre en Suisse et ils/elles sont en train de rédiger ici un doctorat ou une habilitation dans le domaine des sciences de la communication et des médias. Ils ont un emploi limité dans le temps.

**Soutien par l'employeur** : L'employeur du/de la boursier(ière) (Cat. A) devrait lui accorder un congé complémentaire non-rémunéré de minimum un mois pour qu'il/elle puisse investir plus d'un mois dans l'avancement de son travail. Il est aussi possible de proposer un autre type de solution pour aider le/la boursier(e) à faire avancer son travail. Les candidates qui ne sont pas employés dans une université ou haute école doivent prouver leurs relations avec la SSCM et la discipline.

**Procédure de sélection** : Une commission (désignée par la direction de la SSCM) examine les demandes et sélectionne le projet qui est jugé particulièrement digne d'être soutenu. La procédure de sélection tient compte des qualités scientifiques et de l'originalité du projet.

La SSCM soutient des projets qui sont déjà bien avancés, c.-à-d. qui peuvent être presque achevés avec un à deux mois de travail.

Les membres de la commission sont des professeur(e)s émérites et/ou actif(ve)s des universités suisses enseignant dans le domaine des sciences de la communication et des médias.

La bourse (Categorie A) ne devra pas servir à couvrir les frais d'impression de la thèse de doctorat ou d'habilitation, mais exclusivement à financer les besoins quotidiens du/de la boursier(e).

**Justification** : Le/La boursier(ière) retenu(e) devra faire la preuve du progrès réalisé dans son projet durant le congé sabbatique. Le délai de remise du rapport justificatif est déterminé lors de l'attribution de la bourse.

**Ouverture du concours** : Le concours à la bourse est annoncé sur le site internet de la SSCM et dans un courriel à tou(te)s les candidat(e)s de doctorat ou d'habilitation qui se sont inscrit(e)s lors du recensement de la relève scientifique. Ce courriel est également envoyé à tou(te)s les professeur(e)s du domaine des sciences de la communication et des médias. La bourse est attribuée une fois par an, généralement en automne.

**Candidature** : Les jeunes chercheurs posent leurs candidatures en présentant un rapport faisant état du concept et de l'état de leur projet et expliquant le planning du congé sabbatique (ou autre modèle de phase de travail concentré) ; de plus, ils/elles joignent un CV abrégé et décrivent leur situation d'emploi (taux d'occupation et salaire brut).

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par courriel

**au plus tard le 15 Mai 2010**

au Vice-Président de la SSCM, Prof. Dr. Philippe Viallon, Université de Genève :  
[philippe.viallon@unige.ch](mailto:philippe.viallon@unige.ch). Toute demande d'information devra être envoyée à la même adresse.